

NOUVEL ARRETE SECHERESSE



L'arrêté préfectoral N° 38-2023-09-18-00006 en date du 18 septembre 2023 relatif à la mise en situation de restrictions sécheresse pour les zones d'alerte du territoire isérois place notre commune en situation de crise.

Sanne-Varèze-4 Vallées (spé sout)

Crise

Cela implique la mise en œuvre des restrictions suivantes :

Pour tous :

- ✓ Interdiction de tout prélèvement d'eau ou usage domestique non sanitaire de l'eau quelle que soit la ressource en eau (hors eau pluviale récupérée) ;
- ✓ Interdiction du lavage des voitures hors stations avec recyclage de l'eau à 70 % minimum ;
- ✓ Interdiction de nettoyer façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel ou impératif sanitaire ou sécuritaire ;
- ✓ Interdiction du remplissage des piscines à usage privé ;
- ✓ Interdiction de la remise à niveau des piscines à usage privé ;
- ✓ Interdiction de prélèvement pour les piscines ouvertes au public sauf renouvellement, remplissage et vidange partiels pour motif sanitaire ;
- ✓ Interdiction d'arrosage des végétaux publics ou privés (pelouses, ronds-points, massifs floraux et ornementaux, plantes en pot/jardinière, arbres d'ornement et haies, toitures végétalisées, cimetières...) ;
- ✓ Interdiction d'arrosage des jardins et parcs ouverts au public appartenant aux collectivités territoriales (sauf pelouses, massifs fleuris et plantes en pot/jardinière) ;
- ✓ Interdiction d'arrosage des jardins potagers de 09H00 à 20H00 ;
- ✓ Interdiction d'arrosage des stades et terrains de sport ;
- ✓ Interdiction de remplir ou maintenir le niveau des plans d'eau de loisir à usage personnel ;
- ✓ Le débit naturel entrant doit être intégralement restitué à l'aval pour l'alimentation d'étangs ou de réserves installés sur des cours d'eau ;
- ✓ Interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques ;
- ✓ Interdiction des travaux dans le lit du cours d'eau, sauf validation d'analyse de risque pour les travaux autorisés.

Des restrictions spécifiques aux usages économiques sont mises en place. Pour le détail, se référer à l'arrêté complet disponible via le lien suivant :

https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/69653/554832/file/AP_N%C2%B038-2023-09-18-00006_S%C3%A9cheresse_Is%C3%A8re.pdf

Les dispositions de l'arrêté **sont valables au plus tard**
jusqu'au 30 novembre 2023